



## AVIS PUBLIC

---

### AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LA DEMANDE DE DÉMOLITION D'IMMEUBLE ET D'AUDITION PUBLIQUE – 1720, CHEMIN BREAUT

---

**Avis public** est par la présente donné :

Qu'une demande de démolition a été déposée conformément du Règlement numéro 6-7-3 (2026) régissant la démolition d'immeubles pour un bâtiment résidentiel sis sur le lot désigné comme étant le numéro 2 935 504 du cadastre du Québec, circonscription de Coaticook, situé au 1720, chemin Breault.

Conformément à l'article 148.0.5 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1), le Comité de démolition de la Ville de Coaticook sera saisi de la demande lors de la réunion qui se tiendra le 13 avril à 18h30 au 150, rue Child, à la salle du conseil. La décision du comité sera rendue en séance publique.

Que toute personne qui veut s'opposer à la démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis ou, à défaut, dans les dix (10) jours qui suivent l'affichage de l'avis sur l'immeuble concerné, faire connaître par écrit son opposition motivée, à l'attention de : Madame Geneviève Dupras, greffière à l'adresse courriel : [g.dupras@coaticook.ca](mailto:g.dupras@coaticook.ca).

Fait et donné, le 30 mars 2026

La greffière,

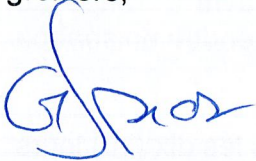
Geneviève Dupras

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 30 mars 2026 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 30 mars 2026.

Donné à Coaticook, ce 30 mars 2026

La greffière,



Geneviève Dupras